

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

PROTECTION DES MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES - (N° 3721)

AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Forteza, M. Julien-Lafferrière et
M. Taché

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.